

**Le Président**

**Marseille le 15 janvier 2025**

Monsieur le directeur général,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, l'avis émis par notre assemblée plénière de la CRSA sur le zonage des pharmaciens.

Avec mon cordial souvenir.

**Le président de la CRSA PACA**



**Christian Dutreil**



— **Secrétariat de la Conférence Régionale  
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur**

— Suivi du dossier : Service démocratie en santé  
— Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 83 74



# **AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE RELATIF AU :**

## **Zonage des pharmaciens 14 janvier 2025**

Destinataire | Le directeur général de l'agence régionale de santé

Pour information | Avis public



La CRSA s'est réunie en Assemblée plénière le 14 janvier 2025.

Le quorum étant atteint, elle a pu donner son avis sur " l'identification des territoires au sein desquels l'accès au médicament n'est pas assuré de manière satisfaisante ".

La présentation a aidé à prendre connaissance de la situation des pharmacies et de la démographie des pharmaciens. La Conférence a bien été informée des motifs ayant conduit au choix des différents critères qui ont permis d'identifier les territoires au sein desquels l'accès au médicament pour la population n'est pas assuré de manière satisfaisante.

Il a été aussi relevé le service rendu par les quelques médecins propharmaciens, nombre qui a beaucoup diminué ; ainsi que de la possibilité de bien tenir compte de la spécificité des quartiers en difficulté dans les grandes villes.

La Conférence a donné, à l'unanimité, un avis favorable à ce descriptif territorial, ainsi qu'aux dispositions qui peuvent aider à parvenir à un meilleur maillage de la Région.